



Bel été!



JUILLET 21

Alors ça bourdonne?

LULLYINFOS

AFFAIRES COMMUNALES	2
RUBRIQUE DU CONSEIL	3
VIE LOCALE	4
ENVIRONNEMENT	5
S.D.L.	6
POLICE	7
INFOS	8

IMPRESSUM

Edition: Commune de Lully VD

Rédaction: Frédérique Fontannaz, habitants@lully.ch

Graphisme: Christelle Birbaum, polygraphe, krysbi@me.com

Version numérique sur le site: www.lully.ch

Impression: Imprimerie d'Aubonne



LULLYINFOS

Prochaine parution
novembre 2021

www.lully.ch

É D I T O R I A L

LA FIN DU MASQUE
EN EXTÉRIEUR ET LA
SAVEUR DES LIBERTÉS
RETROUVÉES

Avec les annonces du 26 juin, Alain Berset a fait souffler un sacré vent de liberté sur le pays en faisant tomber presque toutes les restrictions! Et quelle sera la suite ? Est-ce qu'avec ce pas important, le Conseil fédéral annonce la fin de l'épidémie en Suisse? **Alain Berset** reconnaît que cette ouverture massive est courageuse, mais qu'il n'est pas possible d'être « téméraire non plus ». Et d'ajouter: « On peut partir en vacances et on devrait pouvoir passer à la phase de normalisation à la mi-août. Et la vaccination est un élément déterminant pour faire en sorte que tout se passe bien d'ici l'automne ». Reste que ce passeport vaccinal annonce une discrimination comme l'Europe n'en a encore jamais connue. Le point le plus controversé concerne la garantie des droits fondamentaux.

Est-elle assurée? Notamment l'interdiction de la discrimination, l'égalité face à la loi et le droit à la liberté personnelle, tous inscrits dans la Constitution fédérale suisse. S'il était confirmé que les personnes vaccinées sont non seulement protégées contre une évolution grave de la maladie, mais aussi qu'elles ne sont plus un danger pour les autres car elles ne représentent plus de risque de contamination, il n'y aurait plus de raisons de continuer à restreindre leurs libertés.

Mark Wingses, Syndic

Fête de la Tulipe

Lully en soutien

La Commune de Lully a soutenu l'édition 2021 de la Fête de la Tulipe à Morges en parrainant un des nombreux massifs qui ont agrémenté le Parc de l'Indépendance ce printemps. Composé de tulipes roses « *triomphante the Monties* » et « *All That Jazz - hybride de Darwin* », ainsi que de narcisses « *Obdam double* », le massif a offert ces couleurs pastel aux quelques 200'000 visiteurs.

Et si en 2022 ses bulbes agrémenteront un jardin de la région, nous vous donnons rendez-vous, pour une nouvelle édition où Lully sera présente !



Commune de Lully

Une nouvelle secrétaire



Mesdames Frédérique Fontannaz et Nicole Jufer Tissot.

La Commune de Lully a une nouvelle secrétaire Municipale! Après le départ de **M^{me} Cindy Hofmann**, qui était à ce poste depuis le 1^{er} septembre 2017, et quatre mois d'interim assuré avec brio par **M^{me} Nicole**

Joss, secrétaire itinérante, la Municipalité a engagé **M^{me} Nicole Jufer Tissot** en tant que nouvelle secrétaire municipale. Nicole Jufer Tissot connaît Lully puisqu'elle y a habité de 2001 à 2005. Passionnée d'archéologie et de linguistique française, elle a travaillé dans ces deux domaines avant de se lancer dans le monde des administrations communales, à Préverenges puis à Genolier. Nicole Jufer Tissot a de plus eu l'occasion de siéger dans plusieurs législatifs communaux et cantonaux. Elle connaît bien le fonctionnement des institutions et a accepté de reprendre le poste de secrétaire du Conseil général dès la prochaine législature. Avec **M^{me} Frédérique Fontannaz** au contrôle des habitant-e-s, l'administration communale se réjouit d'accueillir les Bourdons et Bourdonnes !

Bureau du Conseil

Aujourd'hui on vote!

Certains d'entre-vous l'ignorent sûrement, mais le rôle du Bureau du Conseil ne se limite pas seulement à la bonne tenue des séances du Conseil; nous sommes également mobilisés lors des journées de votations ou d'élections.

En effet, environ 4 dimanches par année, sont convoqués : le président du Conseil, la secrétaire, les deux scrutateurs, et en fonction du nombre de sujet soumis au vote : le vice-président et les deux scrutateurs suppléants.

Lors des gros dépouillements, comme l'élection du Conseil des États et du Conseil National, tout citoyen peut également être convoqué, pour autant qu'il ait le droit de vote.

Tout ce petit monde se retrouve le dimanche matin, généralement à 10 heures, à la grande salle de commune en compagnie de notre huissier communal.

Notre rôle consiste à ouvrir les enveloppes de vote, contrôler la validité de la carte de vote, ainsi que de la scanner sur un programme informatique, afin de vérifier que l'électeur n'a pas voté deux fois.

Une fois toutes les enveloppes ouvertes et les cartes de vote contrôlées, nous avons deux piles, celle avec les cartes de vote qui seront archivées et celle avec les enveloppes jaunes qui peuvent maintenant être ouvertes séparément, afin de garantir le secret du vote.

Une fois que tous les bulletins ont été comptés, les résultats des électeurs de la commune sont annoncés sur le site internet du canton de Vaud nommé : **Votelec**, et affiché au public par notre huissier communal.

Tout ceci étant terminé, nous prenons le verre de l'amitié autour de la fontaine, afin de conclure cette journée de votations, avec toutes les personnes mobilisées que je tiens à remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur engagement indéfectibles !

Vincent Chabloz, Président du Conseil

ATTENTION

*Sur les cartes de vote,
beaucoup trop de personnes se trompent dans leur
date de naissance en indiquant la date du jour,
ou oublient simplement de la signer,
et ceci pour environ 5 à 10 cas
lors de chaque scrutin.*

*Evidemment, nous ne pouvons pas tenir compte
de ces enveloppes qui sont mises à part
et ne feront pas partie du résultat du vote.*

Déchetterie

Optimisez vos déplacements



Déchetterie «Morges Région»

Information importante

Suite à des pointages périodiques, il est constaté que beaucoup de personnes se rendant à la déchetterie de Riond-Bosson à Morges ne se sont pas préparées au préalable et s'y rendent uniquement pour y déposer de petites quantités de déchets. Cela a pour principale conséquence un allongement du temps d'attente avant de pouvoir accéder au site, particulièrement durant les heures de forte affluence.

Pour rappel et dans l'intérêt de l'ensemble des ayants droit, nous vous demandons de bien vouloir respecter les dispositions suivantes avant et pendant votre passage à la déchetterie :

- Evitez de venir à la déchetterie uniquement pour y apporter une petite quantité de déchets, particulièrement pour ceux qui peuvent être rapportés dans les commerces et grandes surfaces de la région, comme c'est le cas pour les plastiques comme le PET.
- Triez au préalable vos déchets.
- Profitez de vous y rendre pendant les heures creuses : du lundi au vendredi dès 16h30 ou le samedi avant 9h30.
- Vos déchets organiques (jardin & cuisine) ne sont pas repris à la déchetterie de Riond-Bosson, privilégiez la mise en place d'un compost dans votre jardin ou si cela n'est pas possible, utilisez le point de collecte du village.
- Les déchets issus d'activités d'entreprises, de commerces ou de chantiers ne sont pas admis à la déchetterie de Riond-Bosson.

Des vérifications par le biais des immatriculations des véhicules sont régulièrement effectuées afin de connaître la répartition de la fréquentation par commune. Nous vous remercions d'avance de réserver un bon accueil à ces contrôles qui sont nécessaires à la bonne gestion de la déchetterie.

La Municipalité vous remercie pour votre collaboration à la mise en application de ces consignes.

Le projet «Voie verte»

De Lully (Région Morges)

Une Voie verte, c'est quoi ?

La Voie verte d'agglomération est un cheminement piétons et cyclistes continu et sécurisé, adapté pour les loisirs et les déplacements utilitaires.

C'est un itinéraire de mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'usagers: les pendulaires, les enfants, notamment les écoliers, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes. Son aménagement tient compte des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toutes capacités.

Le projet est mené par qui ?

La Voie verte d'agglomération, inscrite dans le PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), vise à relier St-Prex à Pully.

Dans la région morgienne, c'est un projet mené en partenariat par **les 10 communes de Région Morges, plus spécifiquement les Municipalités de St.-Prex, Lully, Tolochenaz, Morges, Préverenges et Denges**, territorialement concernées, et le Canton de Vaud.

Voie verte de la région morgienne : Où ?

Défini dans le cadre d'une étude de faisabilité, le tracé de la **Voie verte dans la région morgienne s'étendra sur une longueur d'environ 12 km, de St-Prex à la Venoge.**

Le tracé de la Voie verte a été calé sur des cheminements existants afin de minimiser les coûts de réalisation. Cependant sur les tronçons manquants comme c'est le cas à Lully, elle s'intègre dans un projet de réaménagement de plus grande ampleur, la requalification de la RC1 (route cantonale entre St.-Prex et Tolochenaz). Il s'agira de faire cohabiter, en toute sécurité, plusieurs modes de déplacement en assurant la fluidité du trafic.

La Municipalité

Photomontage : le tracé de la Voie verte, direction Morges avant le rond-point de la Maison de la Rivière.



Société de développement de Lully

Calendrier des activités 2021

ACTIVITÉS 2021

Chaque manifestation vous sera détaillée
par une circulaire.

Une activité vous intéresse, bloquez de suite la date !



1 AOÛT Organisé par la commune
avec l'aide de la SDL

12 SEPT. Rallye



31 OCT. Halloween

DECEMBRE Les fenêtres
de l'Avent



Et toujours, la GYM «DOUCE» d'Ingrid

lundi ou mardi 19h15 - 20h15 / L.Cretegny 021 801 96 05

«Début avril 2021 s'est tenue la traditionnelle chasse aux oeufs organisée par la Société de Développement de Lully. À la plus grande joie des membres du comité, de nombreuses familles du village se sont inscrites pour venir chercher des sacs remplis d'oeufs et de lapins en chocolat. Chacun a été libre d'organiser sa propre chasse aux oeufs version covid-compatible. Malgré la situation sanitaire, l'ambiance était à la fête et le bonheur se lisait sur le visage des jeunes participants. Ce succès nous a motivé pour organiser de nombreux événements pour le reste de l'année (voir programme).

Nous vous attendons nombreux lors des soirées pétanque (chaque vendredi soir des vacances scolaires, si la météo le permet), et pour le prochain rallye qui aura lieu mi septembre. De plus amples informations vous parviendront environ un mois avant le début de chaque activité. Surveillez votre boîte aux lettres».

*Le comité de la S.D.L.
vous souhaite un excellent été à tous !*

PÉTANQUE

Les vendredis soirs,
du 9 juillet au 20 août
dès 19h en cas de beau temps



Pas d'inscription, venez
dès 19h avec votre
matériel, un apéro
canadien et votre
bonne humeur



- Apporter une animation au village.
- Favoriser les contacts entre les habitants.
- Créer une ambiance d'amitié.
- Donner des occasions d'échange pour petits et grands.

ET SURTOUT S'AMUSER!

La cotisation annuelle est de 25.- / adulte.
Si payée en 2020, offerte en 2021.

Les dons sont les bienvenus - CCP 87-39501-0

Pour les cotisants, tarifs réduits ou gratuits selon les activités.

Contacts:

M. Pasche (Président)
079 278 15 40 (location cantine)
M. Gruber (Caissier)
076 564 98 97
Mme Wings (Secrétaire)
079 453 39 77
M. Guinand
076 571 57 24 (inscriptions)

S.D.L. CP 151 - 1132 Lully
www.lully.ch - sdl.secretariat@outlook.com

Petit rappel

De quelques règles à respecter

Règlement de Police de la Commune de Lully La Municipalité rappelle que :

Tailler et soigner les haies (l'Art. 27 du règlement de police & Art.8 RLrou)

Les arbres, arbustes, haies etc., plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de circulation, miroirs, plaques indicatrices des noms de rues, numéros de maisons ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons.

Emondage de haies: à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Travaux bruyants (l'Art. 39 du règlement de police)

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est **interdit entre 20h00 et 7h00, ainsi que les dimanches et jours de repos publics.**

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules etc.) **est interdit entre midi et 13h00, ainsi qu'à partir de 20h00 jusqu'à 7h00.** Cette interdiction court également du **samedi dès 17h00 au lundi à 7h00.**

Par ailleurs, il est interdit d'essayer ou de régler des moteurs ou d'effectuer des travaux bruyants de carrosserie.

La Municipalité



Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ **Du 1^{er} avril au 15 juillet** en forêt et à ses abords



→ **Toute l'année** dans certains sites protégés et en présence de bétail



STOP AUX INCIVILITÉS

Malheureusement, nous constatons une recrudescence d'actes d'incivilités commis au sein du village et des environs; sur les places publiques et privées.

Soucieuse de remédier à cette situation pénible, la Municipalité a contacté la gendarmerie pour effectuer des rondes soutenues sur le territoire communal.

La Municipalité souhaite répondre à cette situation par le dialogue avec les personnes concernées.

Toutefois, même si elle privilégiera toujours cette démarche, la Municipalité ne peut tolérer ces infractions et partage entièrement la position de la gendarmerie, laquelle recommande à chaque personne remarquant des délits ou autres incivilités de les appeler systématiquement.

Poste de Gendarmerie de Morges
Tél. 117 ou en informer le bureau du Greffe municipal.

Nous vous souhaitons un bel été!

PROJET PERSEIDES



3^{ème} édition

Le jeudi 12 août 2021

La Commune de Lully éteint son éclairage public

Comme chaque année, dans la nuit du 12 au 13 août,
le ciel nous offre l'un de ses plus beaux spectacles:

la pluie d'étoiles filantes des Perséides.

Hélas, ce cadeau nous est masqué par la forte pollution
lumineuse de nos éclairages publics et privés.

Pour la troisième fois, l'association Projet Perséides
invite les communes à éteindre son éclairage artificiel
afin d'offrir à ses habitants la possibilité
de se réapproprier la nuit une fois dans l'année.

Si le ciel est découvert, ce ne sont pas moins de 200 étoiles filantes à l'heure
qui pourraient être visibles.



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Du 29 août au 7 novembre 2021 à Yens *

Tous les dimanches, 17h00 - 18h30, Salle des Sociétés, Grand Rue 18A

Pas de contrôle le 12 septembre



Évitez les mauvaises surprises !

**Faites contrôler GRATUITEMENT votre
récolte... auprès de nos contrôleurs officiels !**

La salle des Sociétés se situe Grand-Rue 18 A
à droite de l'Auberge de la Croix d'Or

ADMINISTRATION COMMUNALE

Voici les nouveaux
horaires
des guichets
dès le 1^{er} juillet 2021

Mardi après-midi
de 14h00 à 16h30

Jeudi matin
de 9h00 à 11h30

Nos bureaux
seront fermés
du 26 juillet au
13 août 2021